



Le 5 décembre 2022

A l'attention de Madame Sophie TOUHADIAN-GELY

Madame la Secrétaire Générale,

Vous avez décidé de mettre tout récemment en place un plan de sobriété énergétique.

Les élus CFE-CGC sont bien sûr favorables à cette démarche mais sa mise en application ne peut en aucun nuire aux conditions de travail des salariés.

Votre note « *plan de sobriété de novembre 2022* », publiée sur Planet, indiquait expressément que : « *sur tous nos sites, la consigne est dès maintenant de respecter une température de chauffage de 19°, et de climatisation de 26°* », ce qui n'est manifestement pas le cas.

En effet, depuis son lancement, nous faisons face à de très nombreuses plaintes des salariés du siège et de la DR IDF contraints de travailler par des températures bien trop basses. Ce lundi, plusieurs salariés ont mesuré des températures allant de 16,4°C à 17,5°C sur leur poste de travail. Ce n'est pas acceptable !

Face à ce constat, nous vous alertons de la forte dégradation des conditions de travail qui contraint les salariés à travailler revêtus, non pas d'un « lainage » mais de leurs manteaux, écharpes ou bonnets pour se protéger du refroidissement et de l'engourdissement, ou même à rentrer chez eux.

S'il en était besoin, nous nous devons de vous rappeler que nos emplois se réalisent en majorité devant des écrans et empêchent le port de moufles ou de gants.

Nous supposons évidemment que la faisabilité technique de vos décisions a été validée avec les services compétents avant le lancement de votre plan de sobriété.

Il semble par ailleurs qu'aucune disposition ne soit concrètement prise afin de protéger les personnes présentant des problèmes de circulation sanguine périphérique (notamment dans les doigts) ni pour lutter contre les symptômes des TMS aggravés dans les conditions de froid ressenti.



A la lecture du DUER et contrairement à ses obligations légales, Manpower ne prend pas en compte vos nouvelles décisions de chauffage la nuit, pendant les heures de travail, les jours ouvrés et le week-end dans sa démarche de prévention.

Nous ne pouvons pas croire que dans une grande entreprise de ressources humaines comme la nôtre, nos dirigeants se préoccupent si peu de la qualité de vie au travail de leurs salariés.

Nous souhaitons qu'une réponse concrète soit apportée aux plaintes légitimes des salariés dans les 48 heures et que des conditions de travail décentes soient rétablies au plus vite.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire générale, en nos sincères salutations.

Tania DAUCHY
Déléguée Syndicale Centrale

